

Charte définissant les conditions d'utilisation des services du réseau Internet au sein de l'EP Gland

Parents, représentants légaux et enseignants sont conjointement responsables de déterminer les règles que l'enfant doit suivre dans son utilisation de ce nouveau média. A ce titre la direction de l'EP Gland soutient et respecte le droit qu'a chaque famille d'accepter ou de refuser que son enfant accède à Internet. De plus, afin de définir clairement certaines conditions d'utilisation, l'accès au réseau ne sera autorisé qu'aux élèves ayant lu et approuvé la présente charte. Pour les enfants de moins de 18 ans, la signature d'un représentant légal est nécessaire.

Finalement, au vu de l'utilisation régulière que font les élèves des lieux d'échange (WhatsApp, MSN, blogs, Facebook, Twitter,...) et des problèmes qui peuvent en découler, nous encourageons les familles à adopter tout ou partie du présent code de conduite en vue de l'utilisation d'Internet à la maison.

Code de conduite:

1. L'accès à Internet est un privilège et non pas un droit. A ce titre, tout(e) élève ne respectant pas le présent code de conduite pourra se voir retirer l'autorisation d'accès au réseau depuis le site de l'école et subir des sanctions de la part de la direction. Ses parents en seront alors informés.
2. Aucun accès à Internet n'est autorisé sans la présence d'un enseignant ou sans projet pédagogique défini par un enseignant.
3. L'Internet doit être utilisé à des buts de recherches éducatives et informatives ainsi qu'à des buts de créativité. Toute autre utilisation est interdite.
4. Les actions suivantes ne sont pas autorisées dans le cadre scolaire :
 - accès aux sites de dialogue en direct (chat rooms, MSN) ou aux sites sociaux (Facebook,...),
 - téléchargement de logiciels, de musique ou de vidéos non libres de droits,
 - recherche délibérée de contenus érotiques, pornographiques ou incitant à la haine raciale.
(cf art 197 et 261 du code pénal)

Dans le cas où un(e) élève verrait s'afficher sur son ordinateur un tel contenu sans l'avoir fait exprès, l'enseignant(e) doit être prévenu(e) sur le champ afin de permettre une reprise rapide du travail.

5. Le langage grossier et l'impolitesse ne sont plus tolérables sur Internet que dans la vie de tous les jours. En particulier, la diffamation est punie par le code pénal (cf art 173).
6. **Ne jamais divulguer** sur le réseau des informations privées telles que numéro de téléphone, adresse, e-mail ou photographie. Et ce, qu'elles soient personnelles ou que ce soient celles de quelqu'un d'autre, qui plus est sans son accord ou celui de ses parents. Tout particulièrement sur un blog !
7. Ne jamais oublier que n'importe qui peut publier n'importe quoi sur Internet et que, par conséquent, les informations trouvées sur le réseau ne sont pas toujours exactes. La seule manière de s'assurer de la pertinence d'une information est d'effectuer des recoupements de plusieurs sources différentes.
8. Il est essentiel de respecter les droits d'auteurs lors de la reproduction de textes et d'images tirées d'Internet. (cf loi suisse sur le droit d'auteur du 9 octobre 1992)

9. Il découle des points 7 et 8, ainsi que des principes fondamentaux de la recherche de documents, qu'il est obligatoire de noter et de mentionner les références des sites Internet sur lesquels les informations ont été trouvées. Ceci est valable en particulier lorsqu'il s'agit d'utiliser ces informations dans le cadre d'un exposé.
10. Le stockage sur les disques durs de musique ou de vidéos faisant l'objet d'une licence commerciale est strictement interdit en dehors d'un projet pédagogique clairement défini par l'enseignant.
11. L'utilisation de clé USB ou autre moyen de stockage amovible privé est là aussi interdite en dehors d'un projet pédagogique clairement défini par l'enseignant.
12. Toute tentative d'accès à des zones non autorisées du réseau (dossier de camarade, dossier d'enseignant, ...) est interdite et passible d'une sanction.
13. L'élève prend le plus grand soin du matériel informatique mis à sa disposition.

Publication sur Internet :

1. Dans le cadre de projets pédagogiques, le prénom d'un(e) élève sera la seule information personnelle susceptible d'être publiée sur les pages du site internet de l'EP Gland (ep-gland.ch).
2. Par ailleurs, des photos non nominatives sont susceptibles d'apparaître sur ce site. Ces photos ne mentionneront en aucun cas le nom de l'élève ou des élèves y figurant. Pour le cas où le besoin d'une photo nominative serait avéré, une demande spéciale sera transmise à l'élève pour signature de ses parents ou représentants légaux.
3. Les travaux scolaires réalisés par les élèves dans le cadre d'un cours sont susceptibles d'être publiés sur le site web de l'EP Gland accompagnés seulement du prénom de l'élève. L'élève ou ses parents demeurent libres de demander le retrait de publication d'un travail.

Cette charte ainsi que d'autres documents de référence sont disponible sur internet :

<http://www.ep-gland.ch>



Coupon-réponse à remettre au plus tard pour le 12 septembre 2014
à la **maîtresse / au maître de classe**

CHARTE INTERNET DE L'EP Gland 2014-2015

Nom : Prénom : Classe :

Je certifie avoir pris connaissance de la présente charte concernant le code du conduite et la publication sur le réseau de l'EP Gland et autorise mon fils/ma fille à utiliser le réseau Internet à disposition dans l'école.

Lieu, date et signature d'un **représentant légal** : _____

Je m'engage à respecter le code de conduite ci-dessus et désire obtenir le droit d'accéder au réseau Internet à disposition dans l'école.

Lieu, date et signature de l'**élève** : _____